



Compte-rendu du Comité Directeur - 29/10/2024

Présent.e.s :

- Cédric LEROY
- Chloé ANDRAULT STAVRAKELIS
- Philippe BLOT
- Nicolas SEYNAEVE
- Philippe SAUVE
- Fouzia TAHAR-CHAOUCH
- Jean-Jacques FLAHAUT

Ordre du jour :

1. Mise en oeuvre des subventions reçues
2. Règlement tarifaire de la Ligue
3. Règlement des interclubs Ligue
4. Projet de stage DAFPE (et/ou DIFPE)
5. Démarches administratives





1. Mise en œuvre des subventions reçues

- “Développement de la pratique en milieu scolaire” pour 1500€ : Il est proposé que la Ligue passe commande de plusieurs kits du dispositif Class’Échecs (comprenant un échiquier mural et 10 jeux vinyles pour un total de 80€) afin de les rembourser les frais à certaines écoles ne pouvant pas les acheter. La Ligue pourrait prendre en charge l’inscription à des stages d’arbitrage de joueurs et joueuses de moins de 20 ans pour les encourager à accéder à des fonctions d’encadrement.
- “Féminisation de la pratique et projets innovants sur la pratique féminine” pour 1500 € : Dans le cadre du Trophée Roza Lallemand (championnat de France individuel féminin de parties rapides), la Ligue prendra en charge le déplacement et l’hébergement des joueuses qualifiées pour la finale nationale. La Ligue pourrait prendre en charge l’inscription à des stages d’arbitrage de joueuses pour les encourager à accéder à des fonctions d’encadrement.

Ces points seront abordés en profondeur dans une commission mixité prochainement

- “Renforcement de la cohésion sociale au sein de la Ligue et entre les clubs” pour 2500€ (avant le 31/12/2024) : Séminaire des dirigeants.e.s

Plusieurs scénarios sont envisagés pour l’organisation du séminaire, par exemple une rencontre durant le Championnat de Ligue Jeunes à Tourcoing ou encore un séminaire organisé sur deux jours distants et sur deux lieux distants. Mais les contraintes liées à ces deux options pour les clubs sont trop importantes. La discussion se focalise sur les avantages et inconvénients d’organiser ce séminaire en deux fois une journée sur des week-ends distincts ou sur les deux jours d’un même week-end. Cette seconde option est préférable pour permettre un temps d’échange et de convivialité entre les acteurs locaux. Les dates des 12 et 13 avril sont retenues comme préférentielles sous réserve de trouver un lieu où accueillir le séminaire. Des ateliers sont à prévoir et à travailler en amont pour permettre de mutualiser les expériences de tous les clubs et dirigeants de notre territoire. Une demande de report pour l’utilisation de la subvention FDVA en 2025 est en cours. Le projet de séminaire des 12 et 13 avril dépend principalement de l’acceptation de ce report.



2. Règlement tarifaire de la Ligue

Pas de changement des montants appliqués sur le règlement tarifaire 2023-2024, excepté les points suivants :

- 90/60 pour les compétitions d'une journée ou + d'une journée par jour et 20€ de forfait informatique
- Formation arbitres : plafond de nuit hôtelière (petit déj + nuit = 90€)
- Formation des intervenants dans l'enseignement des échecs :
 - Entraîneurs : 90€
 - Animateur : 90€
- EJEL : entraîneurs avec SIRET : 800€ ; sans SIRET : 600€ ; droits d'engagement : 60€
- Aide financière pour les Jeunes
 - a. PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE
- Aide financière versée au club : 100 € à la demande sur justificatif de la participation du jeune

PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE

- Aide financière versée à l'établissement scolaire : 50 € / membre de l'équipe

à la demande de l'établissement sur présentation d'un budget prévisionnel. L'aide financière de la ligue est versée après coup. Transmettre à la Ligue le bilan financier.





3. Règlement des interclubs de la Ligue

Montées et descentes article 11 : contact d'Alain CARTON par Nicolas SEYNAEVE avant la fin janvier après la ronde 4.

Concernant les montées de Départementales vers la Régionale et les descentes de la Régionale vers les départementales respectives : là aussi, les nombres de montées et descentes seront fonction du nombre d'équipes et/ou groupes dans les différents championnats départementaux.

Le Directeur des compétitions de la Ligue, en accord avec les Directeurs des Championnats de Clubs départementaux établira un tableau des montées et descentes en cours de saison et communiquera à l'ensemble des clubs et des CDJE.

4. Projet de stage DAFFE (et/ou DIFFE)

Il est décidé de réaliser un appel à candidatures pour estimer le nombre et la zone géographique des éventuels candidats à un stage DAFFE et/ou DIFFE.

Les informations, le bulletin d'inscription et la demande d'homologation seront envoyés 2 mois avant la date du stage du 1er au 4 mai 2025. Nous attendons une réponse du club d'Arras pour accueillir ce stage.

5. Démarches administratives

Le président et le trésorier feront les démarches nécessaires au changement d'adresse du siège social, à la déclaration préfectorale (service-public.fr), à l'envoi du récépissé pour les modifications sur le site FFE et au transfert des accès sur les opérations financières du compte bancaire.

Le comité directeur est clos à 22h30 après épuisement de l'ordre du jour et prévision d'une autre réunion du comité directeur le 4 décembre.

LEROY Cédric

Président

ANDRAULT STAVRAKELIS Chloé

Secrétaire

